sttp•cupw info

● UNITÉ URBAINE ● UNITÉ RURALE ET SUBURBAINE ○ UNITÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Bulletin nº 317 Le 24 novembre 2021

ORDONNANCE DE CESSER OU DE NE PAS FAIRE : LE POINT SUR L'ARBITRAGE

L'audience en arbitrage du Syndicat contre la pratique vaccinale de Postes Canada a eu lieu le 24 novembre 2021. Le Syndicat a présenté sa preuve et le témoignage de son témoin-expert. Le Syndicat estime avoir fourni à l'arbitre Burkett une preuve suffisante pour qu'il suspende la pratique vaccinale de Postes Canada.

Nous continuons d'encourager la vaccination volontaire auprès des membres, mais le test de dépistage rapide effectué souvent est une solution de rechange pour les personnes qui ne veulent pas se faire vacciner. De plus, ce test permettra de garder les lieux de travail sécuritaires et garantir le traitement équitable des membres et la protection de leurs droits.

La première version de la pratique vaccinale de Postes Canada prévoyait l'option du test de dépistage rapide. Le Syndicat voudrait que l'employeur remette cette option en vigueur.

Des milliers de membres risquent d'être mis en congé non payé après le 26 novembre. Le Syndicat entend se battre pour protéger le gagne-pain de tous ses membres.

Nous continuons de veiller à la sécurité des lieux de travail et à la défense des droits des membres, et ce, dans le cadre de nos efforts visant à mettre fin à la pandémie.

Pour être au courant de nos plus récentes communications, suivez-nous sur Twitter (@sttp) et sur Facebook (https://www.facebook.com/cupwsttp), et abonnez-vous au Somm@ire du STTP (https://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,

Carl Girouard
Dirigeant national des griefs

2019/2023 Bulletin nº 317 */vm-sepb 225//map scfp 1979*